



## CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

### Procès-verbal de la séance du Lundi 16 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

**Présents :** Élisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

**Représentés :** Cyril DELALANDE a donné procuration à Philippe COIQUIL  
Clémence PLANTÉ a donné procuration à Aurélie PREUX

**Secrétaire de séance :** Max DELUGEAU

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Aménagement de la Petite Auberge : Demande de subvention au titre du Fonds Vert
2. Décision modificative
3. Attribution d'un logement communal
4. Vérification réglementaire des installations électriques et équipements techniques de la commune
5. Contrat de fourniture du bois pour la chaufferie communale
6. Avis du Conseil Municipal sur le passage du Rallye des Vins
7. Questions diverses

#### **1. Aménagement de la Petite Auberge : Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point a été inscrit à l'ordre du jour en pensant que la Préfecture demanderait une nouvelle délibération comprenant un plan de financement actualisé.

Finalement, la Préfecture a confirmé que la délibération initiale était conforme et qu'il était inutile d'en prendre une nouvelle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la DDT a validé la partie technique du dossier de demande de subvention. La préfecture a également demandé que les tableaux de financement soient actualisés et insérés dans la demande. Notre dossier est inclus dans les demandes de fonds supplémentaires au titre du Fonds Vert.

Il indique que les marchés vont être notifiés aux entreprises retenues.

Monsieur HEGRON demande si une décision officielle va intervenir prochainement concernant l'attribution de la subvention au titre du Fonds vert.

Monsieur le Maire lui indique qu'aucune date d'officialisation de la décision n'a été annoncée mais que le Sous-préfet est confiant et favorable à ce projet.

Madame BOREL précise que par ailleurs la subvention demandée auprès du Pays du Chinonais pourrait être perdue car il faut que les travaux soient commencés avant la fin de l'année pour pouvoir y prétendre.

## 2. Décision modificative budgétaire

### Délibération n° 2023-10-45

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à quelques virements de crédits afin de pouvoir mandater deux factures pour lesquelles les crédits inscrits au budget sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Chapitre 23-article 231-opération 26	+ 300€
Chapitre 21-article 212-opération 10	+ 300€
Chapitre 21-article 2184	- 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits.

## 3. Attribution d'un logement communal

### Délibération n° 2023-10-46

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le logement situé au n° 4 bis rue des Ecoles est disponible.

Quelques travaux de peinture ont été nécessaires après le départ du dernier locataire. Ces travaux ont été confiés à M. Kevyn JAMET et le remboursement du coût de ces travaux va être demandé à l'ancien locataire.

Mme Cécile OKNAINSKY, employée par la commune, souhaite louer ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de louer ce logement à Mme Cécile OKNAINSKY pour un loyer mensuel de 326.02€

## 4. Contrat de vérification réglementaire des installations électriques et techniques de la commune

### Délibération n° 2023-10-47

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certains contrôles réglementaires sont obligatoires. Il s'agit notamment des installations électriques, de gaz et de certains équipements des services techniques.

Un devis a été demandé à la société VERITAS. Le montant pour la 1ere année est de 3 895. 74€TTC. Le contrat est conclu pour une période 4 ans.

Monsieur HEGRON regrette l'absence de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité moins une voix « contre » (M. Lionel HEGRON) Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## 5. Contrat d'approvisionnement en plaquettes bois pour la chaufferie communale

Délibération n° 2023-10-48

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT qui propose un tarif de 140€ HT/tonne bennée.

Monsieur GUERTIN précise qu'il s'est renseigné auprès d'autres collectivités et que le tarif proposé est correct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le tarif proposé par l'entreprise LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT.

## 6. Rallye des Vins de Chinon

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par les organisateurs du rallye des vins afin de passer sur la commune de Huismes.

Cette course aura lieu le 22 juin 2024.

Le trajet proposé pose problème car il coupe la Route de Chinon et engendre des difficultés de circulation.

Le Conseil Municipal souhaite donc que le trajet soit modifié pour ne pas traverser cette route départementale et pour impacter le moins possible d'habitations.

Par ailleurs, la fête des écoles ayant lieu à cette même date, il est décidé de consulter l'association des Parents d'élèves afin de recueillir également son avis.

## 7. Questions diverses

- **Travaux rue de La Fontaine :**

Monsieur Philippe COIQUIL s'interroge sur les travaux qui auraient dû avoir lieu dans cette rue. Monsieur GUERTIN explique que ces travaux sont repoussés au printemps prochain car le SIEIL ne souhaitait plus travailler avec l'entreprise choisie.

- **Travaux lotissement La Saulaie**

Ce chantier, à l'arrêt depuis plusieurs années, devrait bientôt être relancé car Val Touraine Habitat a trouvé une nouvelle entreprise.

- **Terrains Rue de la Chancellerie :**

Monsieur le Maire indique que les signatures définitives pour la vente de ces deux terrains vont avoir lieu prochainement.

- **Entrée du bourg. Route de Chinon**

Madame Aurélie PREUX regrette le peu d'entretien accordé à l'entrée du bourg en arrivant de Chinon. L'image de la commune n'est pas valorisée.

- **Petite Auberge**

Madame Agnès BOREL indique qu'une réunion a lieu dès le lendemain avec la CCCVL pour toucher des porteurs de projet.

- **Désherbeur mécanique :**

Monsieur Jean-Michel GUERTIN annonce que le désherbeur sera livré dans la semaine.

- **Labellisation RAMSAR**

Monsieur Lionel HEGRON informe les membres du Conseil Municipal de l'objet d'une réunion du Parc Naturel Régional relative à la labellisation RAMSAR. Il s'agit d'une labellisation visant à reconnaître l'importance mondiale des zones humides.

Le PNR va demander cette labellisation pour le Val de Loire pour un linéaire de 175km.

- **Semaine Bleue :**

Madame Elisabeth BENOIST fait le bilan de cette semaine. La marche et la dictée organisées sur la commune se sont bien passées.

**Date du prochain Conseil Municipal :**

L'Assemblée est informée que le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 11 Décembre 2023 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.**

**Le secrétaire de séance**  
**Max DELUGEAU**



**Le Maire**  
**Denis MOUTARDIER**

